

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 160 Convention avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et adhésion (100 euros) à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée.

Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et d'adhérer à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission, et par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Article 2 : Une cotisation d'un montant de 100 euros est versée à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, sise 8, rue Saint Domingue, 44200 Nantes.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et l'Entreprise à But d'Emploi 13 Avenir.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 91, nature 6281, du budget de fonctionnement de l'exercice 2017 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO